

Conditions du programme Education Licensing Program Terms (Dernière révision le 23 juillet 2018)

L'accès simplifié et les remises liées à l'Education licensing offrent aux établissements pédagogiques et à certains organismes à but non lucratif une plus grande souplesse pour l'enregistrement, l'achat, l'installation et la maintenance de produits Citrix, et pour l'achat de services Citrix. Le programme Education Licensing Program (le « Programme ») est disponible uniquement via les revendeurs agréés Citrix (ou Citrix comme indiqué ci-dessous). Citrix peut partager vos informations de compte avec des revendeurs et distributeurs agréés Citrix pour leur permettre de mieux répondre à vos besoins transactionnels. L'inscription au Programme est sans obligation d'achat. Lorsque vous êtes prêt à effectuer un achat, le fait de soumettre un bon de commande sous votre numéro d'inscription et votre numéro de client à un revendeur agréé Citrix ou à Citrix signifie que vous acceptez les conditions en vigueur du Programme. Si vous autorisez un organisme financier à soumettre une commande en votre nom, vous reconnaissez que cela signifie également votre acceptation des conditions en vigueur du Programme. L'utilisation de votre numéro d'inscription et de votre numéro de client par l'organisme financier pour la remise du produit ou du service à vous-même confirme votre autorisation. Demandez à votre revendeur agréé Citrix la liste à jour des offres Citrix disponibles dans votre zone géographique au titre du Programme.

Tarifs

Les tarifs du Programme sont basés sur deux modèles, l'un pour les offres produits existantes du site et l'autre pour les services Citrix Cloud. Une offre ne peut correspondre qu'à un seul modèle.

Les tarifs du Programme sont conformes à un modèle transactionnel permettant aux clients de combiner des achats liés aux offres éligibles pour pouvoir prétendre à la remise réservée aux établissements pédagogiques éligibles. Pour les besoins du Programme, les « établissements pédagogiques » sont i) des établissements à mission exclusivement éducative (établissement d'enseignement par correspondance, école élémentaire, établissement d'enseignement secondaire, université, établissement d'études scientifiques ou techniques, par exemple), accrédités par des associations reconnues par le ministère de l'Éducation et/ou le rectorat local et dont la mission principale est d'enseigner ou par l'instance administrative régionale ou nationale de l'entité en question, si cette autorité a une mission exclusivement éducative, ou ii) des hôpitaux, des organismes de santé, des laboratoires d'analyse médicale, des musées à but non lucratif ou des bibliothèques publiques détenus à 100 % par une entité décrite à la sous-section i). À titre d'exemple, l'hôpital ou la bibliothèque d'une université répondant aux conditions est un établissement pédagogique. De même, une instance administrative ou un conseil d'administration qui contrôle, gère un établissement pédagogique ou qui est contrôlé ou géré par celui-ci est un établissement pédagogique. La durée de l'inscription est de trois (3) ans à compter de la date d'achat de votre commande initiale admissible. Pendant cette durée de trois (3) ans, il est possible de passer des commandes supplémentaires en bénéficiant du même niveau de remise. Si vous passez une commande supplémentaire dans les douze (12) mois précédant l'expiration de votre inscription au Programme et que cette commande correspond à au moins cinquante (50) points,

vosre inscription est prolongée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'expiration prévue.

Les tarifs du Programme pour les services Citrix Cloud éligibles sont conformes à un modèle échelonné dans lequel les tarifs suggérés diminuent en fonction du nombre de droits actifs pour un service. La valeur annuelle de l'achat d'un service Citrix Cloud individuel ajoute également des points à votre remise pédagogique suggérée pour les offres éligibles existantes sur site.

Les prix réels et les remises accordées aux clients selon les deux modèles sont établis par votre revendeur Citrix agréé (ou par Citrix en cas d'achat direct). Vous devez négocier vos tarifs et vos remises avec votre fournisseur pour chaque achat. Un achat initial minimal est requis pour un achat au titre du Programme. La valeur annuelle de l'achat individuel de services Citrix Cloud et/ou la valeur d'un achat existant sur site peut être éligible à l'exigence minimum d'achat initial ou à l'exigence minimum d'achat d'extension de Programme. Votre remise pédagogique suggérée et la tarification échelonnée peuvent différer entre les offres pertinentes et sont susceptibles de ne pas s'appliquer à certaines offres ou en découler.

Le Programme fonctionne bien pour tous les types d'entités pédagogiques, qu'elles soient centralisées ou décentralisées. Aucun rapport du client n'est requis au titre du Programme.

Maintenance, garantie et conseil

Les modèles de maintenance, d'assistance technique et de garantie Citrix varient selon le produit Citrix. Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les offres de maintenance, d'assistance et de garantie disponibles dans votre zone géographique concernant les produits qui vous intéressent. Notez que les renouvellements de maintenance, d'assistance et de garantie sont disponibles directement auprès de Citrix en Amérique du Nord. Citrix propose également différents services de conseil liés aux produits Citrix. Ces offres sont disponibles directement auprès de Citrix dans le monde entier. À titre exceptionnel, Citrix peut aussi accepter directement des commandes de produits et de services dans le monde entier. Les conditions de maintenance, d'assistance et de garantie sont contenues dans les licences de produits et conditions de service appropriées. Le conseil est un type d'offre d'assistance et les garanties et limitations de responsabilité applicables à ces offres dans les licences de produits appropriées s'appliquent aux services de conseil. Si vous avez besoin de services de conseil en rapport avec un produit que vous n'avez pas encore installé, l'achat de tels services sera basé sur les conditions suivantes : a) les services de conseil seront fournis de manière professionnelle et selon les règles de l'art ; **TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPLICITES OU TACITES, SONT SPÉCIFIQUEMENT EXCLUES** ; b) tous les droits de propriété intellectuelle sur tous les rapports, les produits existants et les produits dérivés de ces derniers, ainsi que les scripts d'installation et autres produits livrables et les développements effectués, conçus, créés, découverts, inventés ou mis en application dans le cadre de l'exécution des services sont et doivent rester la seule propriété absolue de Citrix et font l'objet d'une licence mondiale non exclusive qui vous est attribuée pour un usage interne ; et c) la responsabilité de Citrix sera limitée au montant payé pour les services de conseil concernés.

La licence Education convient-elle à mon organisation ?

Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les conditions minimales en matière d'achat initial et de nouvelle commande en vigueur dans votre zone géographique concernant les offres qui vous intéressent. Tous les achats effectués au titre du Programme sont définitifs, sans droit de retour, d'annulation ni de remboursement autre que celui accordé dans le cadre de la garantie ou selon les conditions d'indemnisation pour manquement de la ou des licences de produits concernées ou des conditions d'utilisation. Les fournisseurs de services hébergés, de services d'application et de services d'infrastructure ne sont pas autorisés à acheter des logiciels ou des services de maintenance de logiciels au titre de ce Programme en complément d'offres de services pour des tiers. Citrix a créé le programme Citrix Service Provider Program pour de tels services. Aux fins de cette restriction, les « fournisseurs de services hébergés » sont des clients qui privilégient la fourniture d'une combinaison de fonctions informatiques traditionnelles comme l'infrastructure, les applications, la sécurité, la surveillance, le stockage, le développement Web, l'hébergement de site Web et l'e-mail à des clients sur Internet ou d'autres réseaux étendus ; les « fournisseurs de services d'application » sont des clients qui privilégient la fourniture de services d'application de cette façon et les « fournisseurs de services d'infrastructure » sont des clients qui privilégient la fourniture de services d'infrastructure de la même façon. Cette restriction ne s'applique pas aux services destinés aux utilisateurs internes (y compris leurs sous-traitants, consultants et agents) ni aux services proposés à des tiers uniquement dans le cadre de l'activité et qui ne font pas partie de ceux exclus ci-dessus.

Licences de produits et conditions de service

Les produits Citrix sont proposés pour une implémentation et une utilisation par vous-même dans le cadre d'une licence ou en tant que services en ligne conformément aux conditions de service que vous acceptez lors de l'envoi d'un bon de commande ci-dessous, ainsi que lors de l'installation du produit ou de l'initialisation du service Cloud, le cas échéant. Les Licences sont fournies avec les produits dans un format d'acceptation par clic alors que les conditions d'utilisation sont mises à disposition sous forme de lien internet lors de votre installation initiale d'un service et/ou sous forme de lien au sein du site du service. Votre revendeur agréé Citrix peut vous expliquer les modèles de licence et de service disponibles pour les produits Citrix qui vous intéressent. Si vous souhaitez afficher toutes les licences et les conditions de service actuelles par produit, y compris les conditions de maintenance, d'assistance, de garantie et de conseil applicables, veuillez cliquer ici : [Licences et conditions de service](#). Ces éléments font partie des conditions du Programme et doivent être étudiés avant l'achat. Vous ne devez ni transférer ni céder un droit lié à une licence ou un service sans l'accord écrit préalable de Citrix, à moins que vous ne transfériez ou cédiez ledit droit à un ayant droit ou en application d'une fusion, d'une restructuration d'entreprise ou d'une vente ou d'un transfert d'une grande partie ou de la totalité de vos actifs, auquel cas vous devez en informer Citrix. Notez que les renouvellements de services sont disponibles directement auprès de Citrix en Amérique du Nord.

Mise à jour du Programme et des licences

Citrix mettra ponctuellement à jour les présentes conditions du Programme et/ou ses licences de produits. Dans ce cas, nous modifierons également la date de « dernière révision » figurant au début des conditions du Programme et/ou des licences de produits concernées. Les modifications s'appliquent uniquement à vos achats à la date de modification ou après celle-ci. Vous n'êtes pas tenu d'effectuer d'achats supplémentaires si vous n'acceptez pas les conditions mises à jour. Si vous êtes inscrit au même Programme dans plusieurs instances ou si vous êtes inscrit à plusieurs programmes de licence Citrix, Citrix peut mettre fin automatiquement à toutes les inscriptions, sauf celle qui vous offre le plus haut niveau de remise. Citrix se réserve le droit de rejeter un bon de commande pour non-conformité avec ces conditions. Citrix se réserve également le droit de mettre fin au Programme pour quelque raison que ce soit dans un délai de trente (30) jours avant de vous en informer par e-mail. Si vous êtes inscrit au même Programme dans plusieurs instances ou si vous êtes inscrit à plusieurs programmes de licence Citrix, Citrix peut mettre fin automatiquement à toutes les inscriptions, sauf celle qui vous offre le plus haut niveau de remise. Si vous souscrivez un abonnement pluri-annuel à tout service, votre achat couvre la valeur totale de l'ensemble des années d'abonnement, même si les paiements exigés sont annuels. Au cas où vous manqueriez à votre obligation de paiement annuel une fois ce dernier à échéance, et au cas où un tel manquement se poursuivrait pendant une durée de trente (30) jours, dans ce cas tout montant existant ou restant sera immédiatement dû et à régler. Citrix se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme à la prestation de services en cas de défaut de paiement tel que mentionné dans les conditions d'utilisation en vigueur. Vos obligations de paiement se poursuivront en dépit de votre participation à votre résiliation ou à l'expiration du Programme. Vous acceptez que l'ensemble des obligations liées au paiement soit absolue et incessible. Concernant les commandes soumises directement à Citrix et acceptées, le paiement sera dû à Citrix dans les trente (30) jours nets suivant la date de la facture. Si des commandes mentionnent un destinataire facturable autre que vous-même, vous convenez de rester responsable du paiement jusqu'à ce qu'il soit effectué. Citrix expédiera les produits tangibles départ usine depuis le site d'expédition de Citrix (Incoterms 2010) et le titre de propriété sera transféré, lors de la livraison effectuée par Citrix, au site d'expédition. Les logiciels et les services en ligne intangibles seront fournis par voie électronique. Aucun élément contenu dans un bon de commande ou un autre document soumis par vos soins ou par votre organisme financier à un revendeur agréé ou à Citrix ne modifie en aucune façon les conditions du Programme. Les conditions du Programme, notamment les licences de produit ainsi que les conditions d'utilisation en vigueur, constitueront votre contrat exclusif avec Citrix. Les revendeurs agréés Citrix sont des sous-traitants indépendants qui ne sont pas autorisés à lier Citrix de quelque façon que ce soit.